

# Les bons conseils pour monter son projet de plantation et son dossier de demande « si on plantait pour demain »



SAMEDI 27 JUIN 2026  
PAYS BERRY-SAINT-AMANDOIS



# Déroulé

---

## 1) Présentation de « Si on plantait pour Demain »

- ❖ Historique et objectifs de l'opération
- ❖ Les types de plantation subventionnés et critères à respecter
- ❖ Le montage du dossier et le calendrier
- ❖ Quelques informations techniques
- ❖ Questions/réponses

## 2) Séquence « créer et entretenir un verger »

- ❖ En salle: conseils du choix, à la plantation et l'entretien
- ❖ Sur le terrain : observations et commentaires

# Le Pays Berry St-Amandois

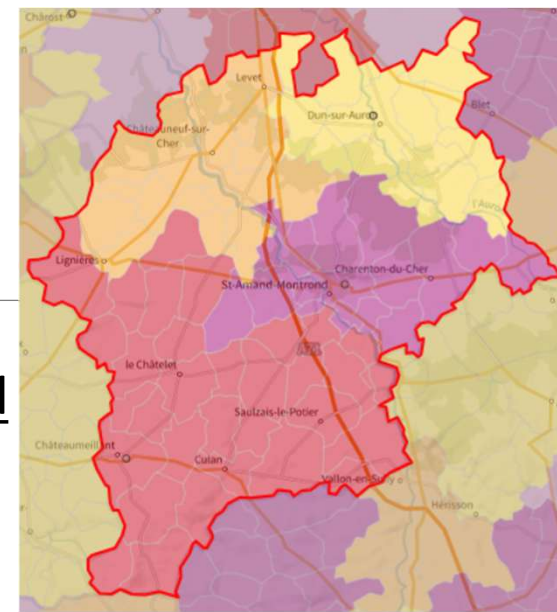
un « Territoire de projet »

## ❖ Etablissement public /syndicat de coopération intercommunal

Périmètre = échelle des 4 Communautés (44 650 habitants)

Membres : 85 communes + 4 communautés + Département

Personnel : 4 salariés



## ❖ Mission = **Projet de développement et d'aménagement durable à son échelle**

- **Réflexion prospective et stratégique** (études, documents stratégiques)
- **Coordination de l'action publique** (animation des acteurs du territoire)
- **Portage d'opérations/procédures** (échelle supra communautaire)
  - Programmes financiers ou thématiques
  - Bénéficiaires : collectivités adhérentes, acteurs et habitants du territoire

# De « Si on plantait » à « Si on plantait pour demain »

---

**Le paysage et le bocage = un sujet constant du syndicat de Pays depuis 1995**

Double constat :

- typicité des paysages (bocage, alignements d'arbres) font notre identité et cadre de vie attractif
- disparition continue du linéaire bocager avec une accélération depuis 10 ans

**Lancement de la 1<sup>ère</sup> opération en 2008 et en continu depuis 2015**

- D'une approche paysagère initiale, l'opération évolue en 2025 pour inclure enjeux environnementaux
- Depuis 2015, c'est **66 km de haies** (plus de 110 km depuis 2008) et **51 ha de vergers** plantés et **1,2 km de haies régénérées (en 2025)**

➤ **Total de 200 000 € de subvention régionale**



# Les objectifs généraux

---

1. concourir à la conservation des paysages et lutter contre leur banalisation par le soutien à l'implantation de formes végétales typiques, le recours à des essences ou variétés locales.
2. reconstituer un maillage fonctionnel de haies bocagères à des fins paysagères, écologiques et économiques
3. soutenir les plantations de végétaux pour leur rôle écologique sur la biodiversité, la qualité et la préservation des sols et de l'eau, leur contribution à lutter contre le changement climatique...

+ action référencée comme action démonstrative  
du projet de Parc naturel régional Sud Berry

# Les types de plantations de l'opération

---

## **Type 1 - La plantation/régénération de haies champêtres et arbres de haut-jet**

Sous-type a) – Implantation d'une haie nouvelle – haie en linéaire ou ripisylve (cours d'eau)

Sous-type b) – Regarnissage de haie existante et/ou réintroduction d'arbres de haut-jet ou fourragers

Sous-type c) – Techniques d'implantation ou régénération naturelle assistée

## **Type 2 – Les alignements d'arbres**

## **Type 3 – Les vergers**

## **Type 4 – Les petits projets d'agroforesterie <2 ha**

- en système intra-parcellaire
  - parcours animaux
- 

# Les conditions à respecter

| Typologies                             | Conditions                                                                                                                                                     | Bénéficiaires                                                          |
|----------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------|
| <b>Haies champêtres (plantation)</b>   | 50 ml minimum<br>6 espèces minimum<br>double rang                                                                                                              | Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises |
| <b>Haies champêtres (régénération)</b> | 50 plants minimum – 5 espèces minimum<br>Objectif aboutir à une haie multi-strates (étagée), exception si en cas de plantation de haut-jet dans haie existante | Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises |
| <b>Alignement d'arbres</b>             | Réservé aux bords de chemins, de routes, d'entrées de propriété<br>10 arbres minimum<br>espacés de 7 à 10 m                                                    | Tous : particuliers, communes, associations, agriculteurs, entreprises |
| <b>Vergers</b>                         | 6 à 15 arbres dont 3 variétés locales anciennes                                                                                                                | Particuliers, usages privés                                            |
|                                        | 15 arbres mini dont 20% variétés anciennes                                                                                                                     | Communes et projets collectifs                                         |
| <b>Petits projets agroforesterie</b>   | <i>Alignements intra parcellaires</i><br><i>Parcours animaux</i>                                                                                               | Agriculteurs                                                           |

# Les accompagnements

## Objectifs :

- améliorer la reprise des plants
- renforcer l'impact paysager et environnementaux des projets

Exigence : ne pas trop alourdir l'opération

Traduction concrète : nécessité d'un avis technique (externe à la structure)

| Bénéficiaires               | Agriculteurs<br>(sur parcellaire agricole)                               | Collectivités                                                                                                       |
|-----------------------------|--------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accompagnement existant     | Avis motivé à joindre au dossier                                         | Avis motivé à joindre au dossier                                                                                    |
| Pas encore d'accompagnement | Le syndicat propose un accompagnement simple* (sur devis), financé à 80% | Le syndicat fait appel à ses partenaires : CAUE du Cher et selon localisation et enjeux (syndicats de rivière, ...) |

\* Conseils selon localisation et objectifs de la plantation : composition type (espèces, séquence) + aide à la cartographie + conseils préalables pour plantation, suivi et entretien

# Les dépenses éligibles (bons de commande)

- les plants (arbustes, arbres et fruitiers) et accessoires (tuteurs, colliers, protections, paillage arbres d'alignement et fruitiers... ) à prendre **dans les bons de commande** (respecter les typologies de plantation)
- les travaux de plantation à partir de 400 plants pour une haie ou de 15 arbres d'alignement ou fruitiers.

*Cocher la case dans le dossier si demande d'aide aux travaux de plantation*

*Les travaux sont effectués par une entreprise missionnée par le syndicat de pays sous réserve des crédits disponibles. Le demandeur n'a pas le choix du prestataire mais est libre d'accepter ou pas le devis. Si la demande est acceptée, l'organisation des travaux se fera en concertation entre le prestataire et le demandeur.*

- Les accompagnements techniques rendus obligatoires pour les agriculteurs

# L'aide financière

## Tarifs liés à la commande groupée

**50% de subvention régionale** (Contrat régional de solidarité territoriale passé entre la Région, les communautés et le Pays)

### ➤ **bonification à 80%**

- Les projets portés par des exploitants agricoles dès lors qu'il concerne le parcellaire agricole
- Implantation sur certaines zones à enjeux (eau, trame verte, tourisme)
- Linéaire de plantation de haie supérieur à 500 ml en cumulé

# Le dossier de candidature à déposer

- ✚ Le dossier de demande (pages 13 à 16)
    - ! Une page par projet de plantation (type de plantation)
  - ✚ Les pièces complémentaires à fournir
    - En particulier toutes pièces permettant de comprendre le projet dans son environnement (plan de localisation, de situation/implantation, photos)
  - ✚ Les bons de commande complétés
    - Selon la nature des plantations réalisées
- ! Les documents sont signés ; les demandeurs s'engagent à payer le reste à charge
- ! Tout dossier incomplet ou ne répondant pas aux critères minimum sera rejeté d'office

# L'appel à projet et le calendrier de l'opération

- ❑ Mai - Juin : campagne d'information / dépôt pré-projet pour les communes et les agriculteurs
- ❑ **Juillet – Août : Dépôt des dossiers**
  - Permanences pour questions et dépôt : 24 août après-midi ; 27 et 31 août toute la journée
  - **31 août : date maximale de dépôt des dossiers**
- ❑ Sept : instruction et sélection des dossiers (commission)
- ❑ **Oct : information des candidats retenus** / si besoin modification des commandes selon disponibilités des plants
- ❑ Nov : commande groupée par le Pays auprès de ses fournisseurs
- ❑ Fin nov : **envoi des bons de commande définitifs et information de la date de livraison**
- ❑ **Mi-Janvier : livraison unique et groupée** des plants et accessoires de protection sur une journée
- ❑ Mars/ avril : **Envoi de la facture aux planteurs** pour paiement du reste à charge par le bénéficiaire

# Les 10 commandements du planteur

(👍 = cadré dans l'opération)

---

- I. Penser son projet longtemps à l'avance 👍
- II. Choisir des espèces locales adaptées à son environnement 👍
- III. Travailler le sol dès le début de l'automne
- IV. Préparer la bande de sol aussi soigneusement qu'un lit de semence (haie)
- V. Travailler le sol en profondeur
- VI. Poser un paillage biodégradable
- VII. Planter de jeunes plants 👍
- VIII. Planter à fin de l'automne/hiver 👍
- IX. Renoncer à tailler la haie par le dessus quand c'est possible 👍
- X. Arroser le premier printemps (selon condition météo) et été – prévoir l'accessibilité à l'eau

# Choix des espèces : pH, sol, exposition

**Pour bien réussir la plantation d'une haie, il convient de choisir soigneusement les essences qui vont la composer.**

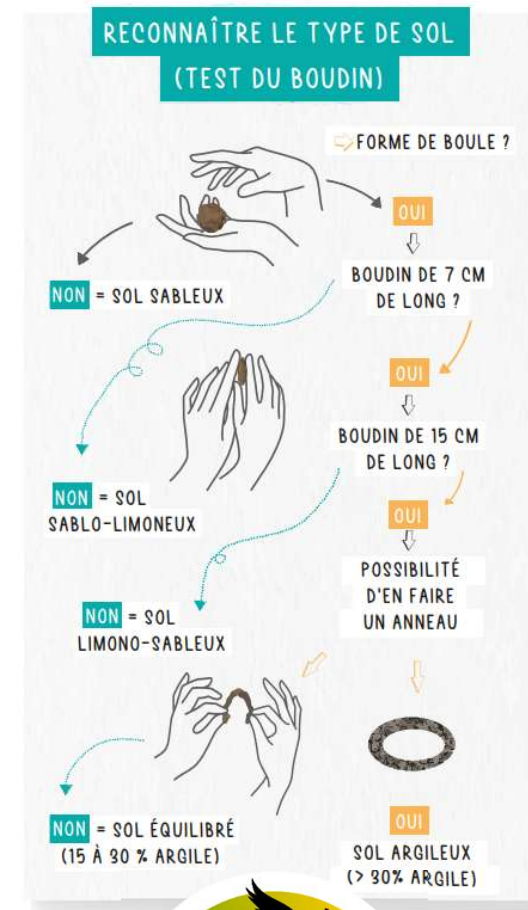
En effet, les arbres et arbustes ont des exigences différentes, tant en matière de pH du sol que d'humidité.

**Le caractère d'humidité du sol est à prendre à l'échelle d'une année.**

C'est la profondeur de sol gorgé d'eau, et la période plus ou moins longue durant laquelle l'eau est présente durant un an, qui vont définir les essences d'arbres et d'arbustes que vous pourrez implanter.

## L'opération propose une liste de plants adaptés (haies et alignements)

- Basée sur les espèces traditionnelles des unités paysagères du territoire (Champagne berrichonne / Boischaut / Marche/ Vallée de Germigny)
- 1. Se référer à la liste des communes (pour choisir les espèces de la bonne unité)
- 2. Dans les bons de commande, utiliser les indications de préférence de sol et d'exposition pour affiner le choix



# Le végétal local c'est quoi?

---

**Planter local ne veut pas dire acheter local.**

Il faut en effet vérifier l'origine des plants, qu'ils soient obtenus à partir de plants indigènes, ce qui n'est pas toujours le cas. Des arbustes achetés localement peuvent ne pas provenir de la région, ni même de France



Elle garantit l'origine locale des plants qui en bénéficient et labellise l'ensemble du réseau : collecteurs de graines, cultivateurs, producteurs.

Cette marque permet une plus grande transparence sur la provenance des plants vendus.

Elle favorise le maintien d'une biodiversité génétique par la récolte en milieu naturel des graines

Site internet de la marque Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/>

Accès aux listes des producteurs en Végétal local : <https://www.vegetal-local.fr/vegetaux-producteurs/recherche>

# Haies : définir sa séquence

## Haie champêtre traditionnelle

**6 essences différentes minimum composent les haies.**

**Implantation sur 2 rangs en quinconce**

**Espacement : 1 m entre les plants et 0,5 m entre les rangs**

**+ 1 arbre de haut-jet tous les 8 à 10 m**

Compter 40 plants pour 20 ml, soit 200 plants pour 100 ml.

Les arbustes sont répartis aléatoirement entre les arbres de haut-jet ou entre les séquences de 20 m.

**⚠ Le recépage** : en année n+1 ou n+2 (selon la vigueur de l'installation), recépage à 10 cm pour que les plants s'étoffent à la base



# Réussir sa plantation

## Préparer son sol à l'avance

### Documents de référence :

Le guide des bons gestes du Pays (papier et en ligne)

Le guide du planteur de haies de Nature 18

## La Plantation :

**Quand?** De mi-janvier (période livraison de l'opération) jusqu'à début mars, hors période de gel ou de fortes pluies

**Livraison des plants** en racines nues

**Précautions** : à préserver du dessèchement et du gel (y compris durant le transport) jusqu'à la plantation,

L'opération fournit les petits plants (hors fruitiers) avec des sacs « hermétiques » permettant de préserver les racines nues (à l'abri du gel, de la lumière, du dessèchement) pendant plusieurs jours

Sinon **Mise en jauge impérative**

### **Le Paillage = indispensable**

➤ Il limite la concurrence des herbes et préserve de la sécheresse

**Avec quoi ?** : Paille de blé, de lin, tonte d'herbe, laine de moutons, broyat de branches, ... sur 15 à 20 cm d'épaisseur à renouveler

!! Mais non fourni dans le cadre de l'opération (hors dalles biodégradable pour arbres d'alignements et fruitiers)

# Les protections contre le gibier

En cas de présence avérée d'une forte population de lapins et surtout de chevreuils, il est fortement conseillé de protéger les plants :

!! La plantation peut être réduite à néant !!

- ❑ avec des protections individuelles que le Pays propose dans l'opération  
= 1 protection (taille selon le plant et le risque) et 2 tuteurs /plant
- ❑ en entourant la haie d'un grillage à poules pour freiner la pénétration des lapins (non financé et non fourni par le Pays);
- ❑ en entourant la haie d'un fil de clôture électrique pour freiner la pénétration des chevreuils (non financé et non fourni par le Pays, sauf projet de RNA)
- ❑ en disposant de la laine de mouton au pied des plantations qui assurera la fonction de paillage et de répulsif à chevreuils (non financé et non fourni par le Pays)



# Merci de votre attention

**Toutes les infos sur :**

[www.pays-berry-st-amandois.fr](http://www.pays-berry-st-amandois.fr)

Page des actualités (lien)

Ou rubriques : Stratégie /Etudes et  
projets

**Contact :**

Hélène Servant-Massé

Tél : 02 19 23 00 36

[sionplantait@pays-berry-st-amandois.fr](mailto:sionplantait@pays-berry-st-amandois.fr)

